Le discours de Quintin

Le citoyen Quintin, délégué du bassin du Nord fournit aux congressistes des enseignements très complets sur l'inspection ouvrière dans les mines, en France.

L'indépendance des délégués à la sécurité est assurée, dit-il, et il montre par quelle suite d'efforts des syndicats et des députés mineurs, ce résultat si important a été atteint.

Nous réclamons aujourd'hui, continue-t-il, l'obligation pour l'ingénieur des mines de se faire accompagner dans ses visites par le délégué ouvrier.

Quintin parle encore longuement de la galerie d'essai pour l'étude de l'inflammabilité des poussières, qui a été établie à Liévin, et il donne des détails fort intéressants sur les expériences auxquelles il a assisté avec les délégués mineurs des bassins du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Enfin, il développe les divers points du projet de révision de la police des mines que le citoyen Viviani, ministre du travail, vient de soumettre à l'étude des syndicats, pour recueillir leur avis et leurs observations.

Après ce discours de Quintin, les motions présentées sont votées à l'unanimité et sans modifications.

TROISIÈME JOURNÉE

Présidence du citoyen Lamendin assisté du délégué autrichien Singer et du délégué anglais Smillie. Lamendin annonce que le Congrès va aborder l'étude des retraites ouvrières et il donne la parole au camarade Tourel d'Albi.

Les Retraites des Mineurs

Tourel explique la situation des mineurs en France, en ce qui concerne les retraites et il expose minutieusement le mécanisme de l'intervention de l'Etat, des Compagnies, de l'ouvrier. Il fait l'historique des caisses de pensions et du système du Nord et du Pas-de-Calais où les retraites atteignent le chiffre de 550 francs. Malheureusement on est encore soumis au bon plaisir des compagnies.

C'est à la grève générale de 1902 que les mineurs ont dû cette première satisfaction ; il faut maintenant que l'Etat sanctionne le service des pensions et que l'intervention des Chambres les rende définitives. La Fédération nationale des mineurs de France réclame :

1. La suppression du système actuel de capitalisation et son remplacement par le système de répartition.
2. La retraite de 2 francs par jour, soit 730 francs par an, après 25 années de service et à 50 ans d'âge.
3. Une retraite proportionnelle en cas d'incapacité permanente prématurée.
4. La reversibilité de la pension à la femme et pour les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans.
5. L'assimilation aux mineurs des ardoisiers et autres ouvriers similaires.
6. La remise de l'administration de la caisse de retraite à la Fédération nationale des mineurs.

Cet exposé de Tourel a donné lieu à une discussion intéressante entre les délégués des divers pays au cours de laquelle notre ami Lombard a esquissé à larges traits la situation en Belgique. Là, la retraite est minime ; elle n'est pas organisée officiellement mais assurée par des caisses de prévoyance. La pension varie d'un district minier à l'autre, de 180 à 200 francs par an dans le Centre, pour tomber à 100 francs à Liège.

Actuellement, sous la poussée syndicale, on annonce le dépôt d'un projet de loi qui doit assurer des pensions spéciales aux mineurs au taux de 300 francs, avec versement des patrons et des ouvriers.

La Fédération nationale des mineurs belges continue à réclamer la pension de 600 francs. Ce chiffre n'a rien d'exagéré si on le compare avec ce que touchent à la retraite les magistrats et les officiers et plus particulièrement les ministres du culte qui gagnent beaucoup à ne rien faire. Cette boutade provoque la gaieté de tous les congressistes.

La discussion est close après une courte intervention de délégués autrichiens et anglais.

La vérification des Mandats

Le président fait connaître le résultat des travaux de la commission de vérification des mandats.

Les Anglais ont 64 délégués représentant 585,658 ouvriers syndiqués (sur 758,350 travailleurs) ; les Allemands : 44 délégués pour 151,500 mineurs organisés (sur 700,000 travailleurs) ; plus 7 délégués polonais et 1 Hirsch-denker (libéral) ; les Autrichiens : 12 délégués pour 32,613 syndiqués (sur 146,000 ouvriers) ; les Français : 6 délégués pour 176,000 ouvriers ; la Belgique enfin : 8 délégués représentant 36,000 syndiqués sur 128,000 mineurs.

Au total, 134 délégués représentant 845,771 tavailleurs syndiqués (sur 1 million 908,550).

La Revision de la Constitution

Une proposition de MM. Suchetet et de Ramel. — Le vote des députés.

Paris, 4 juin. — MM. Suchetet, de Ramel, etc., ont déposé un projet de résolution invitant la Chambre à décider qu'il y a lieu de reviser l'article 1er de la loi constitutionnelle du 25 février 1875.

Les auteurs de cette motion estiment que le « mode de votation employé par le Parlement constitue une flagrante injustice ».

Est-il équitable, disent-ils, que le vote d'un député, qui ne représente que 4.000 ou 5.000 électeurs, pèse autant dans les décisions prises au nom de la nation que le vote d'un député qui représente un nombre double, triple, quadruple, quintuple, sextuple et même décuple d'électeurs, car telle circonscription (la 3e de Nantes, par exemple) compte jusqu'à 37.018 électeurs, tandis que l'unique circonscription de l'arrondissement de Barcelonnette ne possède que 3.443 électeurs ?

N'est-il pas tout aussi illogique et aussi inorbitant qu'une circonscription aussi peu étendue que cette dernière circonscription ait droit à un député alors que la première n'en nomme qu'un seul ?

C'est ainsi que, communément, tels départements, beaucoup plus peuplés que tels autres réunis, ne comptent pas plus de représentants à la Chambre que ces autres départements. Pour prendre un exemple, on peut citer le département de la Seine-Inférieure, qui avec 213.656 électeurs n'envoie siéger à la Chambre que onze députés, tandis que les trois départements des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes et de la Lozère, qui ne comptent que moitié moins environ d'électeurs, soit 107,077, ont droit à un nombre égal à celui de la représentation de la Seine-Inférieure.

Si le scrutin de liste n'est point rétabli, un remaniement s'impose donc dans les circonscriptions. Mais en attendant que ce travail long et compliqué puisse être mené à bien, il est un autre remède très simple et très équitable : c'est le mode de votation qui peut remédier à l'injustice que nous signalons.

Il suffirait que, dans toutes les délibérations de la Chambre, le vote de chaque député comptât pour le nombre même des suffrages qu'il a obtenus et qu'il représente. Et ce mode de votation, si compliqué qu'il paraisse au premier abord, serait en réalité aussi prompt que celui qui est pratiqué actuellement. Sur le carton de vote (carton bleu ou blanc), serait inscrit le nombre de voix auquel aurait droit le député.

Par exemple, si l'on admet que le représentant d'une circonscription de 4.000 électeurs ait droit à une voix, le député qui représenterait le double d'électeurs, soit 8.000, aurait droit à deux voix ; celui qui représenterait le triple, soit 12.000 voix, aurait droit à trois voix et ainsi de suite.

Le dépouillement du scrutin, fait à l'aide du chiffre indiqué sur le carton, serait très simple ; il consisterait en une addition.

L'AFFAIRE DUPONT

L'ENQUETE N'EST PAS ENCORE CLOSE

Paris, 4 juin. — Le capitaine Archimbaud, et le lieutenant Bigand, ont travaillé hier toute la matinée au ministère de la marine.

Ils sont revenus dans l'après-midi et M. Dupont, qui est allé les rejoindre, est resté avec eux plusieurs heures.

Il est encore impossible, à l'heure actuelle, de savoir quand sera terminée l'enquête car en rédigeant son rapport, le lieutenant Bigand peut être appelé à chercher à éclaircir certaines questions insuffisamment approfondies lors du premier examen des dossiers.

De nouvelles auditions de témoins peuvent même être nécessaires ; on croit que les officiers instructeurs eux-mêmes ne sauraient prévoir combien de temps encore ils seront retenus rue Royale.

Le Mystère d'Antony

Une enquête judiciaire est ouverte. — Les déclarations de M. Gervais.

Paris, 5 juin. — Le parquet de la Seine a désigné un juge d'instruction pour ouvrir une enquête sur la mort de Mme Gervais. M. Berr, chargé de cette instruction, a commis le docteur Socquet pour faire l'autopsie du cadavre, et M. Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, pour examiner la fiole et le verre ayant contenu le poison et pour analyser ,au besoin, les viscères.

Dans la journée d'hier, M. Gervais s'est rendu spontanément au commissariat de police d'Antony et a fait à M .Masseaux, commissaire de police, un récit détaillé de la mort de sa femme.

— « Mardi, à neuf heures du matin, a-t-il dit, ma femme prit le train et se rendit à Paris .Elle ne revint qu'à quatre heures et demie de l'après-midi. Comme elle me semblait plus triste et plus abattue que jamais, j'essayai de la questionner, puis de la réconforter. Mais ce fut peine perdue.

» A dix heures, quand nous songeâmes à aller nous reposer, elle me demanda à partager ma couche. Je m'y refusai.

» Nous nous trouvions alors dans la salle à manger où nous avions bu l'un et l'autre du vin coupé d'eau.

» Pendant que j'éteignais le gaz, elle prit, sans que je surprisse son geste, le verre qui venait de lui servir et le cacha sous ses vêtements. Arrivée dans ma chambre, elle se fit suppliante et tenta une fois encore de me faire céder ,mais inutilement. Elle me quitta alors en pleurant et alla coucher dans le dortoir, situé à l'étage supérieur .

» A minuit et demi, une brusque clarté me réveilla. Ma femme — qui ne s'était point dévêtue — se tenait devant moi, un bougeoir à la main.

» — Laisse-moi reprendre ma place à tes côtés, supplia-t-elle .

» Ma réponse, toujours la même, fut encore plus catégorique qu'auparavant. Alors, elle me dit :

» — Regarde, je vais boire cela.

» Et elle me montrait un verre rempli de liquide : de l'acide cyanhydrique que, l'après-midi, elle avait dû dérober dans mon laboratoire. Avant que j'aie eu le temps de faire un geste, elle but, escalada mon lit, m'enjamba pour s'écrouler à mes côtés, contre le mur. En dépit de mes soins, quelques instants plus tard, elle expirait après une agonie atroce ».

M .Gervais a terminé sa déclaration en donnant lecture d'un document par lequel Mme Gervais affirme n'avoir jamais été brutalisée par son mari. En voici d'ailleurs la teneur :

« Je certifie que c'est moi qui ai fourni à certains journaux des renseignements faux sur mon mari ; celui-ci est un très honnête homme : il ne m'a jamais donné que de bons conseils, que je regrette ne pas avoir suivis. Mon mari m'a remis tout le linge que je lui ai demandé .Hier, 29, et aujourd'hui 30 mai, je suis venue, 3, rue Velpeau, pour prendre ce qui m'était indispensable. Mon mari m'a reçue froidement, mais jamais il ne m'a menacée. Son attitude a toujours été correcte, et je n'ai qu'à me louer de ses procédés.

» Ce certificat est fait de bonne foi, par moi, à Antony, le 30 mai 1909. »

DANS LA RÉGION

A DOUAI

UN DRAME au 15me d'artillerie

Un canonnier tire un coup de carabine sur son camarade de lit. — Le blessé est transporté à l'hôpital militaire dans un état désespéré.

Jeudi après-midi, la caserne Durutte a été le théâtre d'une scène assez étrange, fort brève et très dramatique. Pendant le reste de la journée, rien de cette scène ne transpira. C'est seulement dans la matinée de vendredi qu'elle fut connue.

Voici dans quelles circonstances elle se produisit :

Après avoir manœuvré aux environs de Thiant (Nord), le 15e d'artillerie avait regagné son casernement. Il était trois heures. Les hommes de la cinquième batterie venaient de monter dans leur chambrée lorsque le canonnier à pied Cajeton glissa dans son mousqueton une cartouche dite « à blanc » et composée de la douille de cuivre, d'une capsule de fulminate et d'une balle en carton, reproduction exacte de la balle de guerre.

Ceci fait, il approcha le canon de son arme de la cuisse gauche de son camarade de lit, Edouard Paté, 22 ans, né à Roye (Somme).

Il pressa la détente.

La détonation attira l'attention des hommes de la chambrée, occupés à de menues besognes.

Cependant Edouard Paté s'écroulait, inanimé. On le releva et on l'étendit sur son lit, puis on alla chercher du secours. Le médecin-major Prévost et M. Poisson, capitaine de la batterie, mandés en hâte, arrivèrent peu après.

ON OPERE LE BLESSE

Le major eut vite fait de constater que l'état de Paté était grave et jugea qu'une prompte intervention chirurgicale s'imposait. Le blessé fut donc transporté à l'hôpital militaire. La balle de carton avait perforé le canal de l'urèthre et touché l'anus. M Villary, médecin principal, procéda à l'opération. Les parents du blessé qui habitent Roye furent prévenus télégraphiquement ; ils arrivèrent à Douai, en auto, vendredi matin à deux heures.

UNE SECONDE OPERATION. — L'ENQUETE.

L'état d'Edouard Paté ayant empiré, une seconde opération fut considérée comme indispensable. Assisté de quelques-uns de ses collègues, M. Villary la fit à huit heures. Il est impossible de se prononcer maintenant sur l'état du blessé. Les médecins ne gardent toutefois plus beaucoup d'espoir.

On s'étonnera peut être de l'effet terrible produit par une de ces balles en carton que beaucoup de personnes considèrent comme inoffensives. Contrairement à ce qui est généralement admis, ces balles tirées à bout portant ont une réelle puissance de pénétration. Leur effet ne cesse d'être dangereux qu'après un trajet de cinq ou six mètres. Ce détail technique méritait d'être fixé.

Cajeton a, comme il fallait s'y attendre, été mis en prison après un court interrogatoire. L'enquête ouverte par l'autorité militaire n'est pas encore achevée. Il sera d'ailleurs bien difficile d'en connaître les phases et le résultat.

Cette pénible affaire fait à Douai l'objet des commentaires les plus divers et les plus singuliers. En semblable occurrence on parle toujours beaucoup et le plus souvent bien au hasard. Ce que nous tenons de source sûre c'est qu'aucun motif d'hostilité n'existait entre Paté et Cajeton. Ce dernier dès qu'il vit tomber son camarade, manifesta une douleur très vive et affirma qu'il avait agi à la légère et sans l'intention de blesser Paté.

Ajoutons que le canonnier jouit d'une bonne réputation. Nous nous sommes bornés à relater des faits et ne nous hasarderons à les commenter que lorsque nous posséderons une certitude. Attendons.

A OUDEZEELE

Le crime d'un fraudeur

On espère sauver le garde-champêtre frappé de 16 coups de couteau par un fraudeur repris de justice. — Nouveaux détails sur le crime.

Nous avons dans notre numéro d'hier relaté succinctement l'horrible crime que commit un fraudeur en tentant d'assassiner à coups de couteau le garde-champêtre d'Oudezeele.

Voici les détails de cet attentat.

Le meurtrier est un fraudeur avéré, dangereux repris de justice, Jérémie Ternynck, âgé de 32 ans, né à Oudezeele qui déjà il y a quelques années tenta de tuer le prédécesseur de sa victime d'aujourd'hui. Nombreuses fois condamné pour toutes sortes de délits par les tribunaux d'Hazebrouck et de Dunkerque, il a encore à purger en Belgique une condamnation à neuf mois de prison.

La victime,le garde-champêtre, se nomme Vannobele et est âgé de 37 ans.

Ternynck avait eu souventes fois maille à partir avec le garde Vannobele et ne lui ménageait pas les menaces de mort.

Jeudi après-midi, le fraudeur vint frapper à coups de pied à la porte de la demeure du garde ; il tenait son couteau ouvert à la main.

Sans mot dire, quand le garde vint ouvrir, il s'élança sur lui et lui porta un furieux coup de couteau au ventre. Vannobele saisit son agresseur et un terrible corps-à-corps s'engagea. Dans leur lutte, les deux hommes avaient gagné l'autre côté du chemin et là le garde épuisé, perdant le sang à flots par sa blessure, s'affaissa sur le sol. La brute immonde se rua à nouveau sur sa victime et la larda de quinze coups de couteau dont trois à la figure, six à la poitrine et six au ventre.

Une voisine, Mme Marie Accou, spectatrice de la scène sanglante mit alors l'assassin en fuite en tirant un coup de feu en l'air.

Des soins les plus empressés furent portés au malheureux presque exsangue qui était dans un état comateux.

La gendarmerie de Steenvoorde, prévenue se mit à battre la campagne à la recherche du meurtrier qui resta introuvable.

Le parquet d'Hazebrouck averti tard dans la soirée ne put descendre à Oudezeele qu'hier, vendredi matin. Il était représenté par MM. Lanoire, procureur, Coupillaud, juge d'instruction et Dassonneville, greffier.

Le garde, soigné par M. le docteur Decouvelaere qui espère le sauver, et dont l'état paraissait satisfaisant put être entendu par le juge auquel il dit l'animosité qui avait armé le bras du meurtrier. Un grand nombre de témoins firent également leurs dépositions.

Des perquisitions, des battues faites pour retrouver l'arme du crime et le criminel sont restées sans résultat.

La police mobile et les gendarmes poursuivent les recherches.

A DENAIN

Une soupe empoisonnée

Grave indisposition de toute une famille

Mercredi à midi la famille Boulogne-Frutz habitant la rue du Gravier se mit à table et commença le repas par manger une soupe aux herbes confectionnée la veille et dans laquelle avait été mis un pied de veau. Seul M. Boulogne ne toucha pas à la soupe, faute d'appétit.

Quelques instants plus tard, tous les autres membres de la famille, c'est-à-dire le grand-père Charles Frutz,la mère Mme Boulogne née Marie Frutz et les enfants, Germaine 14 ans,Georges 12 ans, Marcelle 8 ans et Hélène 3 ans furent pris d'un violent malaise et la teinte violacée que prenait leur figure présentait bien les symptômes d'un empoisonnement.

Trois docteurs vinrent prodiguer leurs soins aux malades, aujourd'hui hors de danger et dont ils attribuèrent l'empoisonnement au pied de veau qui cependant fut acheté frais.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Inscrits

LA SITUATION A MARSEILLE. — LES INSCRITS DU HAVRE NE CHOMERONT PAS.

Marseille, 4 juin. — Six cents maîtres marins sont arrivés de Brest. Ils ont été mis à la disposition des Compagnies desservant la Méditerranée.

Le paquebot « Himalaya », courrier de Bombay, est parti ce matin avec les dépêches postales pour l'Egypte.

Le vapeur « Liamone », ayant à bord les marins de l'Etat, est parti à midi avec de nombreux passagers et le courrier postal pour Bastia et l'île Rousse.

Le paquebot « Meurthe » est parti à deux heures avec un équipage de fortune pour Tanger et la côte marocaine avec le courrier postal.

Le contre-torpilleur « Dard » est parti à une heure pour Oran.

Le paquebot « Oxus », courrier de Madagascar, appareillera mardi.

Le contre-torpilleur « Coutelas », venant de Philippeville, est arrivé avec les dépêches.

Sur les quais le travail continue à être insignifiant : 900 dockers, 600 charretiers et 300 charbonniers chôment.

LES INSCRITS DU HAVRE NE CHOMENT PAS

Le Havre, 4 juin. — Les inscrits du Havre avaient voté la grève jeudi soir et un certain nombre de marins du « Savoie » avaient débarqué ce matin. Le mouvement n'aura pas été de longue durée, car dans l'après-midi, les marins, au cours d'une nouvelle réunion, votaient l'ordre du jour suivant :

« Les agents du service général à bord, inscrits ou non inscrits, réunis le 4 juin 1909, au siège social au Havre, rue Scudéry,

» Après avoir entendu les déclarations du camarade Laffalle, secrétaire général de la Fédération, sur le mandat qui lui a été confié par ses camarades de Marseille,

» Tout en assurant les camarades de cette dernière ville de toutes leurs sympathies,

» Regrettent de ne pouvoir les suivre dans leur mouvement parce qu'il existe des divergences de vues sur les questions en litige. »

MANIFESTANTS ARRETES

Vers la fin de l'après-midi, 150 marins environ se sont rendus auprès de divers navires pour tacher de débaucher les équipages, mais ils ont échoué.

Des manifestants ont été arrêtés pour entraves à la liberté du travail

Le Cinquantenaire de Magenta

Les fêtes franco-italiennes. — L'arrivée du duc de Gênes.

Magenta, 4 juin. — La commémoration de la bataille de Magenta, (1859) est, cette année, plus solennelle, à l'occasion du cinquantenaire.

La ville est très animée. Des salves d'artillerie sont tirées. Des musiques parcourant les rues ont réveillé ce matin la population qui remplit les places, la gare du chemin de fer, la gare des tramways, attendant l'arrivée du duc de Gênes, les délégations françaises, les autorités et les notabilités provenant de Milan et de Turin.

Une grande foule est arrivée des villages voisins.

Des drapeaux italiens et français flottent dans les rues de Magenta.

Ce matin, à huit heures et demie, on a inauguré la vente de bienfaisance à laquelle les souverains, le duc des Abruzzes, le gouvernement français, les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine ont envoyé des cadeaux.

Des trains spéciaux amènent de nombreux voyageurs .

De nombreuses associations et les élèves des écoles sont échelonnés sur le parcours du duc de Gênes.

Le train portant le duc de Gênes, le consul français et les autorités italiennes arrive à 10 h. 15 .

Les musiques jouent l'Hymne italien et la « Marseillaise » pendant que les Associations des vétérans, des élèves des écoles et une énorme foule remplissant la place de la Gare, acclament avec enthousiasme.

Après la réception des autorités dans le salon de la gare, le duc de Gênes et les autorités montent dans les voitures de gala, escortées de carabiniers à cheval et se rendent à l'hôtel de ville au milieu des acclamations continuelles en l'honneur de l'Italie et de la France.

Le long du parcours, des détachements de troupes rendent les honneurs.

Après la visite à la municipalité, le cortège se forme pour se rendre à l'ossuaire où a lieu la commémoration.

A onze heures, le duc de Gênes, accompagné du lieutenant-colonel Jullian et des autorités, prend place sur l'estrade, érigée devant l'Ossuaire.

Au moment des discours, le maire, M. Broca, remercie le due et le représentant de la France et commémore cette journée historique. Il est très applaudi.

Un second orateur rappelle les grands facteurs qui ont contribué à la libération de l'Italie et envoie à la France son salut enthousiaste.

Le lieutenant-colonel Jullian remercie les orateurs précédents et prononce son discours.

La fin du discours est saluée par les cris de : Vive l'Italie ! Vive la France !

Le général Costantini, au nom du ministre de la guerre, le professeur Abba, le préfet de Milan et le sénateur Panizzardi, parlent après le colonel Jullian.

Ensuite le duc de Gênes et le colonel Jullian, accompagnés des autorités, pénètrent dans l'Ossuaire, où ils restent très peu de temps. Les musiques jouent l'hymne royal et la « Marseillaise ».

Peu de temps après, le cortège se reforme, au milieu des acclamations et rentre à Magenta.

Vers la fin de la cérémonie, la pluie a fait son apparition.

Les instituteurs de la Meuse et le favoritisme

Saint-Mihiel, 4 juin. — Les instituteurs de la Meuse, réunis à Saint-Mihiel, viennent de prendre une délibération par laquelle ils s'engagent d'honneur à ne jamais se faire recommander par des hommes politiques.

M. R. Poincaré, sénateur, leur a écrit pour les féliciter.

L'affaire Steinheil

L'INNOCENCE DE TARDIVEL EST ETABLIE. — LE CORDONNIER N'A PU ETRE MELE AU DRAME DE L'IMPASSE RONSIN.

Paris, 4 juin. — L'alibi invoqué par Tardivel, pour la nuit du 30 au 31 mai, est maintenant définitivement établi.

Le cordonnier Charles Robert s'est présenté au cabinet de M. André et a confirmé en tous points les déclarations de M. Buffard. Robert a passé avec Tardivel toute la nuit du 30 au 31 mai 1908.

Il est donc impossible que ce dernier ait joué un rôle quelconque dans le drame de l'impasse Ronsin.

Mes souvenirs, a déclaré au juge Charles Robert, sont quelque peu imprécis quant aux dates parce que les faits sur lesquels on me demande de déposer remontent à un an. Mais je me rappelle très exactement les faits : « Je suis rentré chez M. Buffard un samedi de la fin de mai, jour où il avait renvoyé Tardivel ; j'ai dîné chez mon patron et le soir, M. Buffard qui savait que j'avais recueilli Tardivel, fut pris de pitié pour l'ouvrier qu'il avait congédié, et me chargea de lui remettre du pain et du fromage.

Le samedi suivant, j'ai encore dîné chez M. Buffard ; le soir vers 11 heures, nous sommes allés prendre un bock ensemble dans un débit de la rue Manessier. Là nous avons vu Tardivel qui regardait jouer aux cartes et en même temps écoutait un individu qui déclamait. Après un quart d'heure environ, M. Buffard me quitta ; je me rapprochai de Tardivel et nous sortîmes bientôt tous deux pour aller nous coucher.

Le lendemain matin, je me souviens très exactement, ma femme de ménage, Marie Bouillou, vint vers 8 heures et demie ; comme je désirais rester seul avec elle, je dis à Tardivel d'aller se promener un moment et de rapporter un litre de vin blanc. Vers 10 heures et demie je suis sorti et j'ai retrouvé Tardivel, quelques minutes plus tard, nous avons rencontré M. Buffard.

M. André pour donner plus de force à cette déposition de Robert, avait convoqué Marie Bouillou, la femme de ménage, qui a confirmé les déclarations de M. Charles Robert.

Enfin M. Buffard, confronté avec Charles Robert, s'est trouvé complètement d'accord avec son ancien ouvrier et grâce aux livres du cordonnier de la rue Darcet, il a été établi, sans aucun doute, que Robert était très bien entré au service de M. Buffart, le 23 mai et que par conséquent c'est le samedi suivant 30 mai, que s'était produite la rencontre de Buffard et de Tardivel dans le débit de la rue Manessier.

M. André alors, a fait amener Tardivel et a procédé à une confrontation générale au cours de laquelle tous les témoins se sont trouvés d'accord.

Le magistrat qui a le souci de ne négliger aucun détail, a ensuite interrogé Tardivel au sujet de la clef trouvée dans sa valise. L'ouvrier cordonnier s'est expliqué très aisément au sujet de cette clef sur laquelle on a enfin tenté de bâtir des romans extraordinaires.

La clef provient de l'immeuble portant le numéro 169 de la rue de Vaugirard, dont Mme Lauchard est concierge.

LA DISCORDE A LA C. G. T.

Les réformistes décident d'exposer dans une brochure la question des comptes de la maison Griffuelhes et Cie

Paris ,4 juin. — La conférence des délégués des Fédérations des Bourses du travail a pris fin dans le tumulte et dans le désarroi. La question des comptes de la Maison des Fédérations reste entière.

Les 44 réformistes qui votèrent contre l'administration Griffuelhes se sont réunis faubourg du Temple et ont examiné la situation qui leur est faite au sein de la C. G. T. Ils ont décidé de dégager leur responsabilité dans la question relative à la Maison des Fédérations. Ils le feront dans une brochure qui paraîtra dans quelques jours. Ils ont ensuite décidé de créer un journal spécial où ils soutiendront la thèse réformiste. M. Niel s'est expliqué sur son discours de Lens et les délégués de la province ont approuvé sa conduite. Il a notamment expliqué que ce n'était point lui qui voulait la scission, mais que c'était au contraire les révolutionaires qui la cherchaient à tout prix. Il a cité le texte d'une lettre dans laquelle un militant écrivait que, s'il restait à la tête de la C. G. T., les révolutionnaires devaient s'en séparer.

LA CRISE MINIERE ANGLAISE

Cardiff, 4 juin. — M. Lloyd George, ministre des finances, a visité aujourd'hui les charbonnages des vallées de Taff, Aberdare, Rhymney, puis il est descendu dans une fosse à Dombays.

On croit que sa visite au pays de Galles a pour objet réel de réconcilier les patrons et ouvriers mineurs.

Nouvelles du Parlement

LES CONSEILS DE GUERRE

Paris, 4 juin. — M. Georges Berry vient de déposer sur le bureau de la Chambre le projet suivant :

« La Chambre décide le retrait de l'urgence prononcée en faveur du projet de loi concernant les réformes du conseil de guerre ».

La discussion de ce projet de résolution viendra après le vote des articles.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 4 juin. — La commission d'administration et de décentralisation a poursuivi aujourd'hui l'examen du projet du gouvernement sur le statut des fonctionnaires.

Elle a adopté le texte du gouvernement sur les pénalités.

Sur la demande de M. Ribierre elle a décidé que la Cour supérieure de discipline prévue par le projet ne comprendrait pas de parlementaire. Elle a, en revanche, repoussé l'article 21 du projet du gouvernement qui donnait au conseil des ministres le droit de passer outre aux décisions de cette cour.

La séance est renvoyée à demain matin.

Explosion de dynamite

UN OUVRIER TUE. — TROIS BLESSES.

Lyon, 4 juin. — Dix ouvriers mineurs de nationalité étrangère, étaient occupés cet après-imid à la construction de la ligne ferrée dans un tunnel situé près de Saint-Claude.

Soudain, une violent eexplosion se produisit : l'ouvrier Prola fut tué sur le coup ; trois autres sont grièvement blessés ; ce sont les nommés Julien Dumas, âgé de 21 ans, Charles Mutiam, 37 ans et Antoine Chiariglione.

Le chef de chantier, M. Morisetti, qui se trouvait avec les ouvriers, n'a pas été atteint.

Il explique ainsi la cause probable de cet accident : l'équipe qui avait précédé la sienne avait certainement fait partir une mine et une cartouche de dynamite était restée dans le trou de la mine ; en creusant ensuite les ouvriers durent heurter la cartouche et l'enflammer : d'où l'explosion.

La suppression des bookmakers

Paris, 3 juin. — Le Sénat a voté hier le projet élaboré par le ministre de l'agriculture et déjà adopté par la Chambre, ayant pour objet de modifier la loi du 2 juin 1901, qui réglemente les paris aux courses. L'article unique de la nouvelle loi aura pour effet de supprimer radicalement l'industrie des bookmakers, en décidant que désormais : « Quiconque aura habituellement, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit, offert, donné ou reçu des paris sur les courses de chevaux, soit directement, soit par intermédiaire, sera passible des peines portées à l'article 410 du Code pénal. »

Les peines prévues par l'article 410 sont l'emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus avec une amende de 100 à 6,000 francs. Les coupables pourront être, de plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine, interdits pendant cinq ans au moins et dix ans au plus des droits mentionnés à l'article 42 du Code pénal (droits civiques, civils et de famille). Dans tous les cas, seront confisqués tous les fonds ou effets qui seront trouvés exposés au jeu.

La nouvelle loi sera promulguée samedi au « Journal officiel » et elle recevra son application dès demain à la réunion sportive de Chantilly.

Les déserteurs de Casablanca

Casablanca, 4 juin. — Dès que la notification officielle de la sentence du tribunal de La Haye aura été effectuée au chef du corps expéditionnaire de Casablanca, les déserteurs, toujours en prison et au secret, seront mis en jugement et traduits devant le conseil de guerre.

D'après des correspondances saisies, qu'ils tâchaient de faire passer au dehors, les déserteurs paraissaient persuadés que leur mise en liberté serait prononcée par le tribunal arbitral.

On s'attend à ce que les séances du Conseil de guerre révèlent d'intéressants détails.

Le lancement du « Danton »

Brest, 4 juin. — Une commission composée de MM. Korn, inspecteur général du génie maritime ; Lhomme, directeur, auteur des plans du « Danton » ; Lyasse, ingénieur en chef, qui a dirigé les travaux de cale, s'est rendue ce matin dans l'arsenal en compagnie de M. Louis, directeur des constructions navales.

La commission va étudier sur place la cause de la non réussite du lancement et des moyens de l'effectuer le plus rapidement possible.

Les Retraites des "Cheminots"

M. Caillaux demande à la commission sénatoriale de s'en tenir aux propositions du gouvernement.

Paris, 4 juin. — La commission des finances réunie sous la présidence de M. Rouvier, a entendu cet après-midi MM. Caillaux et Barthou qui lui ont demandé de s'en tenir, en ce qui concerne les retraites du personnel des chemins de fer, aux propositions formulées par le gouvernement.

Les ministres des finances et des travaux publics ont particulièrement insisté pour le maintien à 50 ans de l'âge de la retraite des employés sédentaires.

Après le départ des ministres, la commission a longuement délibéré et s'est ensuite prononcée en faveur du projet du gouvernement, repoussant, en raison de leurs conséquences financières, les modifications apportées par la commission spéciale.

M. Poincaré a été chargé de la rédaction d'un avis financier.

Un canal qui se vide

Les campagnes environnantes sont inondées

Bruxelles, 4 juin. — Un grave accident s'est produit au canal de Willebroeck.

Hier soir, vers onze heures, des mariniers s'aperçurent que les eaux du canal baissaient de façon anormale ; ils prévinrent le service du port et bientôt le phénomène s'expliqua. Entre Bruxelles et Vilvorde, au lieu dit les Trois-Trous, une partie de la voûte du syphon s'était écroulée et les eaux s'engouffraient dans la rivière la Senne qui passe en cet endroit au-dessous du canal. Des mesures furent prises aussitôt pour isoler le bief du canal et les patrons de tous les bateaux amarrés furent prévenus que leurs bateaux étaient menacés de se trouver à sec. Dans la nuit, l'eau avait déjà baissé d'un mètre cinquante.

A Vilvorde, on signale une crue alarmante de la Senne et les campagnes environnantes sont déjà inondées ; des troupes et des pompiers ont été envoyés sur les lieux.